

# Conseil municipal du 26 juin 2024

---

Présents : Mmes BINET, MICHEL DARREYE, POUJOL et MM BREULEUX, LE HEN, LAQUIEZE, LAVERGNE AZARD, POUMEYROL et VERDIER

Absents excusés : Gérard BARRIERE, Evelyne DROMAIN et Nadine GAUCHER

Procurations de : aucune procuration

Secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL

Présents ou représentés : **9 présents soit 9 votants**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL**

**VOTE : POUR : unanimité**

**Approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril 2024**

**VOTE du compte-rendu du CM du 22 février 2024**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Arrivée de Anne-Marie BRUN à 19h32 – 10 membres présents – 10 votants**

## **1 – Subvention exceptionnelle au Guidon Vayracois**

Rémi POUMEYROL explique cette demande exceptionnelle et la démarche. La subvention initialement demandée était de 5000 euros. L'an dernier, la commune avait décidé d'accorder 3000 euros et d'aller jusqu'à 5000 euros en cas de déficit de la manifestation (la somme versée a finalement été de 3000 euros). Cette année la commission vie associative a décidé d'accorder 4000 euros car l'association a renforcé son programme sur le vélo, au-delà même de la course professionnelle. Elle a aussi participé à la journée des enfants.

Quelques semaines après la réunion de la commission, un membre de l'association est revenu vers nous pour demander si la commune pourrait accorder une subvention de 5000 euros, dès le départ, afin de permettre la venue d'un coureur exceptionnel. La mairie juge favorable cette démarche et cette anticipation, plutôt que de mettre la collectivité devant le fait accompli.

La commission a donc été à nouveau consultée et son avis est favorable pour la somme de 5000 euros.

Joël LE HEN demande si l'enveloppe inscrite au budget pour les associations serait alors dépassée. Le Maire répond que l'enveloppe sera respectée.

Il demande ensuite si d'autres associations sont dans la même démarche. Non lui répond le Maire.

Daniel VERDIER demande quelle est notre position si ce coureur exceptionnel ne vient pas. L'aide de la mairie jusqu'à 5000 euros peut être conditionnée à cette venue ? Le conseil municipal insiste sur le fait que cette subvention est accordée à titre exceptionnel, compte tenu de la demande précise. Si ce coureur ne venait pas, la mairie ne souhaite s'engager que sur 4000 euros. Cela sera précisé comme tel à l'association.

Cécile MICHEL DARREYE demande si la notoriété des coureurs a permis d'attirer davantage de public les années précédentes. D'après Daniel VERDIER, longtemps impliqué dans l'association, les têtes d'affiche attirent généralement du monde, surtout quand elles ont le vent en poupe et cela devrait donc permettre d'attirer plus de public.

**VOTE de la subvention exceptionnelle au Guidon Vayracois de 5000 euros.**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **2 – Avenant travaux Réfectoire (lot n°4 – Couverture étanchéité)**

Le lot n°4 doit être modifié pour arranger les acrotères (travaux non prévus initialement). La somme s'élève à 1957,53 euros.

Le maire indique que les travaux du réfectoire avancent normalement.

Daniel VERDIER demande s'ils seront finis pour la rentrée. Le Maire indique que c'est l'objectif qu'il souhaite maintenir.

Daniel VERDIER demande s'il y a du mobilier supplémentaire qui sera acheté. Le Maire indique que ces achats sont bien prévus.

**VOTE de l'avenant pour les travaux du réfectoire**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**3 – Renouvellement bail de location Sarl ESPACE VERT LOCATION - Zone Artisanale**

Le maire indique qu'il s'agit juste d'un renouvellement du bail.

Jean Marie BREULEUX demande si ce sont les mêmes conditions. Le maire répond par l'affirmative à savoir : 95.32 €/mois.

**VOTE du renouvellement du bail de location à la SARL ESPACE VERT LOCATION**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**4 – Convention de prise en charge frais fonctionnement Ecole de St-Céré (classe Ulis)**

Il s'agit de l'accueil d'un enfant de Vayrac dans la section de l'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école de Saint Céré. Le montant des frais pour l'année s'élève à 439,41 euros.

**VOTE de la convention prise en charge frais fonctionnement Ecole de St-Céré (classe Ulis)**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**5 – Cession de terrain à Aurélien FRANCOIS**

Le Maire rappelle que le conseil municipal du 11 janvier 2022 avait déjà donné son accord de principe pour cette vente. La surface du terrain fait 16 m2 et M. François a fait réaliser à ses frais le bornage par le géomètre, comme convenu.

La mairie propose de faire un acte administratif sans passer devant le notaire.

Le Maire indique que la cession de ce bien n'a aucun effet sur la valeur du bâtiment de l'ancienne trésorerie, propriété de la commune.

Joël LE HEN demande si le petit bâtiment précisé sur le cadastre peut envisager de faire une ouverture sur le côté du terrain que nous nous apprêtons à céder. Le maire indique que c'est impossible car ce bâtiment est à moitié enterré.

Le tarif proposé serait de 20 euros/m2 comme les terrains de la maison de santé même si celui-ci est inconstructible.

Enfin, il est précisé qu'il n'y aura pas d'enquête publique sur ce sujet car cela n'est pas nécessaire.

**VOTE de la cession d'un terrain à Aurélien FRANCOIS**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**6 – Convention d'adhésion au service santé-prévention du Centre de Gestion**

Le Maire indique que cela permettra de corriger l'absence de médecin du travail pour les agents de la Fonction publique territoriale lotois. Des problèmes se posaient lors des retours de congés maladie et il n'y avait plus de visites médicales obligatoires.

Le coût annuel par agent est de 85 euros.

**VOTE de la convention d'adhésion au service santé-prévention du Centre de Gestion**

POUR : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

### **7 – Déclaration état d’abandon manifeste Immeuble XILLO (ancien hôtel Auriel)**

Il s’agit de poursuivre la procédure d’expropriation, dans les règles des procédures légales et administratives, avec un accompagnement par l’Etablissement Public Foncier EPF. Anne CHANUT, chargée de projet pour la commune a travaillé ce dossier de façon rapide et efficace et il avance donc de façon positive pour la commune.

Une consultation en mairie sera ouverte au public sur ce dossier et durera un mois, certainement en septembre.

A noter que la mairie a sollicité le crédit agricole qui recherche des bâtiments patrimoniaux dans les communes lotoises afin de les acquérir pour les rénover et les louer ensuite.

Daniel VERDIER et Joël LE HEN estiment que c’est une bonne nouvelle pour la commune.

#### **VOTE sur la déclaration état d’abandon manifeste Immeuble XILLO**

POUR : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

### **8 – Aménagement de la Place Emile Zola :**

#### **• Convention maîtrise d’ouvrage – Cœur de village**

L’objet de la convention est de permettre, dans le même temps que les travaux menés par Cauvaldor, de mener des travaux pour le compte de la mairie (traitement de la rue du chemin creux, réseau pluvial, éclairage publics, containers enterrés...).

Le maire présente le plan d’aménagement de la future place. Ce nouvel aménagement permettra d’augmenter le nombre de places de parking d’une vingtaine (dont des places PMR et une place ambulance). Il n’y aura pas de sorties de véhicules sur l’avenue Henri Barbier pour assurer la sécurité. Les containers pour les ordures ménagères, le verre et le recyclé seront enterrés.

Jean Marie BREULEUX et Carole BINET pensent que le sens de circulation sur cette place n’est pas cohérent et risque de créer un blocage. Le maire indique que la remarque sera faite au cabinet d’architecte pour anticiper un éventuel problème et voir quels sont leurs arguments.

Il indique également qu’il va programmer une réunion publique sur les travaux de la MSP et de la place Emile Zola, après l’été.

#### **VOTE sur la convention maîtrise d’ouvrage – Cœur de village**

POUR : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

#### **• Choix des bornes de recharge pour véhicules électriques**

Le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà délibéré pour mandater la FDEL pour l’installation des bornes de recharge de véhicules électrique dans le cadre de l’aménagement de la place Emile Zola.

Une borne de recharge rapide et une plus lente sont proposées. La FDEL recommande d’installer la borne la plus rapide, car elle est au cœur du village et les rotations seront plus nombreuses.

Carole BINET demande si les bornes sont compatibles avec les exploitants, notamment REVEO qui est le partenaire régional. Le Maire répond que ces bornes proposées par la FDEL présentent les garanties nécessaires.

Jean Marie BREULEUX demande s’il y a une réversion de la part de l’installateur. Le maire répond que non mais la commune ne paye pas l’entretien, ni l’abonnement. Elle ne paye « que » la participation à l’installation qui sera de 4500 euros maximum mais qui devrait être assez inférieure.

Le maire indique que si des besoins complémentaires sont avérés, Cauvaldor pourra installer la borne initialement prévue dans la maison de santé, à destination de l’ensemble des professionnels de la MSP.

Daniel VERDIER demande si des places seront bien réservées aux professionnels de santé. Le maire répond par l’affirmative. Il demande aussi s’il y aura des garages à vélos. Le maire indique aussi que oui, ainsi que des bancs.

Cécile MICHEL DARREYE demande si les bornes seront modifiables en cas d'arrivée de prises universelles ou européennes. Le Maire indique ne pas avoir de réponse à cette question mais que le fournisseur fournira certainement une solution.

Jean Marie BREULEUX demande si les temps de recharge indiqués sur le document sont assurés. Le maire indique que selon lui, ce document précisant les critères est contractuel.

Le maire soumet au vote du conseil municipal le choix de la borne la plus rapide.

**VOTE sur le choix bornes de recharge pour véhicules électriques**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**9 – Opportunité de « cession de terrain » au lotissement « la brousse » à Lot Habitat**

Le maire présente sur un plan les parcelles concernées par cette possible opération. Elles avaient été déjà repérées sur le projet initial pour y installer des primo-accédants ou des bailleurs sociaux.

Le bailleur social « Lot habitat » est intéressé pour monter un projet de logements sur ces 5 parcelles afin d'y installer 10 logements.

Carole BINET demande si les qualités des bâtiments s'est adaptée avec le temps, car certains logements bâtis par Lot Habitat ont mal vieilli. Le Maire, ainsi que Anne CHANUT, chargée de projet, indiquent que les normes de la construction ont évolué et que des contraintes nouvelles s'imposent aux projets actuels.

Jena Marie BREULEUX demande quelle est la surface de la parcelle. Le maire indique qu'elle fait 1880 m2.

Le maire précise que Lot habitat n'achèterait pas le terrain mais que la mairie le leur céderait sous la forme d'une subvention d'investissement calculée sur le prix de revient estimé. Le bailleur social s'engage à proposer des logements à loyer modéré, correspondant au projet initial.

Jean Marie BREULEUX demande si la subvention d'investissement s'amortirait sur une ou plusieurs années. Le maire répond qu'elle ne s'amortit pas mais que le budget du lotissement est alors en déficit et que c'est le budget communal qui le prend à sa charge.

Carole BINET demande si la commune doit augmenter le nombre de logements sociaux pour arriver dans une moyenne. Le maire indique que la commune est très mal placée en nombre de logements sociaux, même si la commune n'est pas soumise à une règle administrative en la matière.

Anne CHANUT précise le projet du bailleur social qui serait de construire 5 logements de type T3 de 70 m2, 3 de type T4 de 80m2 et 2 de type T2 de 45m2. Ces logements seraient sous forme de maisons individuelles avec parking, sauf pour les T2.

Elle indique au conseil municipal que si la commune accepte le projet, Lot Habitat pourra continuer à l'instruire pour adapter la typologie de logements en fonction du public. Une étude de 6 mois serait prévue.

Dans le cas d'une acceptation, la commune a demandé à être associée à certains choix.

Rémi POUMEYROL demande s'il s'agit d'un logement « en bande » ou s'il s'agit de logements séparés. Anne CHANUT indique qu'il s'agirait plutôt d'un logement en bande, de plain pied.

Jean Marie BREULEUX demande si ce projet ne va pas amoindrir la chance de vendre les autres lots et trouve qu'il s'éloigne du projet initial d'un lotissement avec des maisons individuelles séparées sur des terrains plus grands.

Le maire indique que la mixité sur ce projet ne le gêne pas au contraire. Jean Marie BREULEUX indique qu'il n'est pas contre la mixité non plus mais qu'il questionne juste sur le projet.

Cécile MICHEL DARREYE et Rémi POUMEYROL demandent si des visuels pourraient nous être présentés d'ici au prochain conseil municipal. Ils indiquent que le conseil municipal pourrait ainsi se rendre sur pour se rendre compte davantage de la situation.

Daniel VERDIER indique que Lot Habitat sera aussi tenu de respecter le règlement du lotissement en terme de construction. Il appuie les propos du maire sur les besoins de certaines entreprises, notamment la DIACE, dont des salariés recherchent des logements de façon régulière.

Le maire et Carole BINET indiquent qu'augmenter le nombre de logements sur la commune est nécessaire.

Joël LE HEN indique qu'un bâtiment communal existe accolé au club house du rugby et qu'un projet pourrait y être réfléchi pour réaliser des logements. Le maire indique qu'il peut aussi y avoir un projet porté par le club, à réfléchir et à étayer avec un dossier de subvention adapté, le cas échéant. Il indique sa volonté de ne pas laisser à l'abandon ce bâtiment patrimonial.

**VOTE sur l'opportunité de cession de terrain Lotissement « la brousse » à Lot Habitat**

**Reporté au prochain conseil municipal, en attente de visuels de Lot Habitat.**

**10 – Tirage au sort jurés d'assises pour 2025**

Les tirages sont effectués sur la liste électorale :

738 : Jean Claude POIS

186 : Geneviève CAYRE épouse LAFON

651 : Christiane BARRIERE

Les trois intéressés recevront un courrier du maire les informant de leur désignation pour les jurés d'assises.

**11 - Demande d'autorisation d'occupation du domaine public.**

Le maire indique que deux nouveaux commerces vont ouvrir ce qui est une très bonne nouvelle pour la commune.

- « Bouchons et terroirs » à la place de l'ancienne pharmacie Ruffier dont l'ouverture est prévue mardi 2 juillet.
- Un « bar à salades », projet porté par Valérie Robert qui sera situé dans l'ancien salon de coiffure au croisement de l'avenue Henri Barbier et de l'avenue d'Uxellodunum. Ce projet est accompagné par Cauvaldor expansion.

Les 2 commerces ont le projet d'ouvrir toute l'année.

« Bouchons et terroirs » a demandé la possibilité d'obtenir deux places de parking sur la place Jean de Vayrac afin d'installer des tables et chaises (il n'y aura pas de terrasse construite) et le bar à salades demande une place de parking devant son futur commerce, dans le même esprit.

Jean Marie BREULEUX indique avoir eu une remarque d'un habitant de la place Jean de Vayrac concernant une crainte sur le stationnement minute sauvage qui pourrait résulter de cette installation.

Le maire indique que dans l'autorisation envisagée, des exigences en terme de propreté, de respect des horaires, des places de stationnement, des accès et de la sécurité seront posées. Il sera précisé que si ces règles ne sont pas respectées, la demande d'autorisation sera levée.

Rémi POUMEYROL indique qu'il serait intéressant à cette occasion de remettre à jour les différentes autorisations d'occupation du domaine public pour tous les commerces. Le maire indique que c'est prévu et même demandé par la préfecture. Il rappelle également que l'ensemble des terrasses occupées par les commerces sur le domaine public sont gratuites à Vayrac, ce qui montre un soutien collectif envers les commerçants.

Jean Marie BREULEUX rappelle que les terrasses situées dans le virage sous la mairie sont dangereuses. Le maire indique qu'il est prêt à étudier toutes les possibilités d'amélioration de cette situation, en lien avec les commerçants concernés.

**VOTE sur la demande d'autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**12- Information virements de Crédits**

Le maire donne au conseil municipal des informations sur les virements de crédits qu'il a autorisé pour le compte du conseil :

- Une erreur d'écriture de 3746,23 qui est un excédent et non un déficit sur le Budget Lotissement
- Une ventilation de crédits de 7000 euros de l'opération « Batiments Communaux » vers l'opération « Ancienne trésorerie ».

### **13- Informations et questions diverses**

- Le maire donne des nouvelles du cheminement piéton pour l'accès à la zone commerciale. Le projet a été revu pour accepter un remblai dans cette zone « loi sur l'eau » compte tenu du prix trop élevé du premier projet (micro pieux en grande quantité). Le dossier avance vite et des contacts sont pris avec le département concernant l'attribution de la subvention.
- Les festivités de l'été ont commencé lundi 24/06 avec les premiers apéros du fort. Le Maire remercie les élus investis dans ces programmations, les associations engagées ainsi que les personnels communaux. Il souhaite à cette occasion rappeler aux associations, que la commune en tant que partenaire, soit mentionnée comme telle dans le cadre de leurs publications.

Rémi POUMEYROL indique que le dernier apéro du fort sera le 2 septembre et sera porté par l'association des Ex'Ellos du RCHQ. Il précise aussi qu'il y aura 4 jeudis de l'été cette saison.

Jean Marie BREULEUX demande si les apéros du fort ne font pas baisser un peu les jeudis de l'été. Le concept n'est pas le même mais peut-être que le concept s'essouffle un peu.

- Catherine POUJOL indique qu'elle vient d'apprendre qu'une personne récupère les déchets alimentaires aux écoles pour nourrir des animaux. Le container n'est pas lavé et sent mauvais et cela constitue un problème. Le maire indique qu'il découvre cette situation et qu'elle doit être arrêtée immédiatement, en attente d'établir, le cas échéant, un protocole précis, respectant les contraintes sanitaires.
- Enfin, le maire regrette que des contre-vérités sur les réseaux sociaux soient colportées de façon malveillante en insinuant que les informations manquent ou seraient cachées sur le sujet du PLUIH. Il rappelle que c'est Gérard BARRIERE, qui a été élu par le conseil municipal pour représenter la commune à cette instance et qu'il ne s'est jamais rendu à aucune réunion jusqu'à sa récente démission de cette représentation en date du  
Il trouve donc que cela est surprenant que ces mêmes personnes s'étonnent maintenant de ne pas être informés.
- Daniel VERDIER indique qu'il emprunte quotidiennement la route de Brive et qu'il se sent en insécurité. Le maire indique que ce sujet a été évoqué lors de la réunion publique concernant la déviation et qu'il va donc relancer le conseil départemental pour qu'ils puissent y apporter des améliorations urgentes pour lesquelles ils s'étaient engagés.

***Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 juillet avec 2 sujets majeurs à l'ordre du jour :***

- ***le choix du maître d'œuvre du projet entrée de village- ancienne piscine – aire de sports et de jeux.***
- ***le PLUIH***

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h20.

Le secrétaire de séance

Le maire

Rémi Poumeyrol

Loïc Lavergne-Azard